



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 68236

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui communiquer le nombre de gilets « pare-balles » disponibles dans les commissariats des Alpes-Maritimes.

Texte de la réponse

Les effectifs de la sécurité publique du département des Alpes-Maritimes disposent actuellement de 286 gilets pare-balles. Ces équipements sont répartis dans les sept commissariats de police de cette direction départementale de sécurité publique, comme suit :

CIRCONSCRIPTIONS	NOMBRE
	gilets pare-balles
Antibes	28
Cagnes-sur-Mer	21
Cannes	35
Grasse	18
Menton	11
Nice	168
Villefranche-sur-Mer	5
Total	286

Cette situation sera encore améliorée, grâce au plan d'action renforcée contre la violence proposé au Premier ministre, qui vise notamment à un renforcement de la présence policière sur le terrain et à une amélioration de la protection des personnels de police par l'équipement de tous les policiers d'un gilet pare-balles individuel. Ce dernier point figure d'ailleurs dans le relevé de conclusions de la réunion de travail tenue le 29 novembre 2001 entre le ministre de l'intérieur et les organisations syndicales des personnels de police.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68236

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6156

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 345